

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO KANI

COMMUNE DE MINDIF



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO KANI DIVISION

MINDIF COUNCIL

DRAF DU RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : GROUPE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ("GIC GRADEV")
BP 1235 GAROUA

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juillet 2022

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	Erreur ! Signet non défini.
PRÉFACE	4
RESUMÉ EXÉCUTIF	5
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	12
I.1 Champ géographique et populations cibles	12
I.2 Plan de sondage	12
(i) Taille et répartition de l'échantillon	12
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	13
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	13
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	14
I.4 Collecte et analyse des données	15
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MINDIF	17
II.1 Présentation de la commune	17
II.1.1 Situation historique et administrative	17
II.1.2 Situation démographique	19
II.1.3 Situation géographique	19
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle	20
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	21
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	25
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	25
II.3.2 Secteur santé	25
II.3.3 Secteur de l'éducation	26
II.3.4 Secteur des services communaux	27
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	28
III.1 Description de la population enquêtée	28
III.2 Approvisionnement en eau potable	29
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune	29
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune	30
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune	31
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune	33
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune	34
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable	36
III.3 Services de santé	37
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune	37
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	38
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	38
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	39
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé	41
III.4 Services de l'éducation	42
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	42
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune	43
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire	44
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école	45
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	46
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation	47

III.5 Fourniture des services communaux	48
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	48
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	49
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune	50
III.5.4 Appréciation des services communaux	50
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.....	51
 CHAPITRE IV: PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE	52
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	52
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	52
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	52
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif	53
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	54
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du SCORECARD	55
 CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	58
ANNEXES	61
Annexe 1: Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le SCORECARD	61
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête SCORECARD.....	62

PRÉFACE

Le gouvernement camerounais, depuis 2004 s'est doté d'un outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) pour accompagner les collectivités décentralisées dans la mise en œuvre des différents projets. Pour ce faire, des engagements ont été pris pour que les investissements publics répondant désormais aux besoins réels des populations à travers leur participation effective à tous les niveaux du processus de développement (conception, élaboration, réalisation et mise en fonctionnement). Le PNDP a accompagné plusieurs communes, parmi lesquelles Mindif qui a bénéficié du projet Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), encore dénommé SCORECARD, dans sa mise en œuvre par GIC GRADEV. Le CCAP est ainsi l'un des principaux axes qui participe à la réussite et au renforcement des actions communales sur le terrain. La mise en œuvre de ce projet a mis un accent sur les points relatifs aux secteurs de base à savoir l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux rendus.

En début du mois de juillet 2022, une équipe de GIC GRADEV composée de 6 enquêteurs et un superviseur et sous la Coordination d'un Chef d'équipe a réalisé la collecte de données dans la commune, dans le cadre de la mise en œuvre du CCAP. Cette évaluation a permis ainsi à la commune en général et à l'exécutif municipal en particulier d'évaluer les services offerts à la population, leur appréciation et ressortir des besoins réels de base des populations afin d'envisager une meilleure prise en charge de ces besoins et renforcer dans la même logique la collaboration avec celle-ci.

En effet, toutes les populations et par la voix de l'exécutif municipal de Mindif voudrait par cette occasion saluer cette initiative et profite pour remercier tous les acteurs ayant contribué à la réalisation de cette évaluation de SCORECARD. Aussi, il exhorte toutes les couches sociales de la commune à s'approprier les résultats et surtout les actions à mettre en œuvre.

Conscients de la tâche qui l'incombe, l'exécutif s'engage ainsi à mettre les moyens dans la mesure du possible pour améliorer les conditions de vie de la population.

Toutefois, une commune ne peut fonctionner sans difficultés qui freinent l'avancée de certaines activités. Ainsi, des efforts seront déployés pour surmonter ces nombreux défis et atteindre les objectifs que s'est fixée la commune, en comptant sur le soutien inconditionnel de sa population.

La Mairie de Mindif par la voix du chef de l'exécutif, encourage la mise en œuvre et la pérennisation du CCAP car son importance n'est plus à démontrer.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Le Maire de la Commune

RESUMÉ EXÉCUTIF

La commune de Mindif comme toutes les autres communes du Cameroun s'est lancée dans la voie du développement et pour le bien être de sa population. Sous l'accompagnement du Programme National de développement Participatif, la commune s'est dotée du Plan Communal de Développement (PCD), en validation, qui est un outil de référence, fédérateur des interventions et initiatives de développement socio-économique dans le territoire communal.

L'avènement de la décentralisation a boosté le développement de la commune de Mindif en lui conférant des compétences pour la gestion de certains secteurs de base tels que l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services offerts au niveau communal. Ceci dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations tant en milieu urbain que rural et impulser le processus de la décentralisation. Le PNDP a expérimenté un mécanisme de contrôle citoyen de l'action public (SCORECARD) dans sa 2^e phase dans les communes, parmi lesquelles la commune de Mindif. Cette enquête de perception des populations s'est appesantie sur la qualité de l'offre publique dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

L'objectif général de cette enquête est de capter la façon dont la population au sein de la commune perçoit actuellement l'offre de services publics et proposer les mesures d'améliorer.

La mise en œuvre du CCAP s'est appuyée d'une part sur la réalisation d'une enquête de collecte des données en vue de la perception de l'avis des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux. Après une phase de collecte dans la commune de Mindif menée du 06 au 13 juin 2022 par l'OSC GIC Groupement d'Action pour le Développement (GIC GRADEV), l'INS a mis à la disposition de l'OSC des données brutes qui a procédé à l'analyse sous l'orientation du PNDP.

De manière générale, il ressort de cette étude que dans le secteur de l'approvisionnement en eau, il y a une tranche de populations 2,3% qui n'a pas accès à une eau de consommation appropriée. En fonction de la résidence, le milieu urbain est plus fourni en point d'eau 21% contre 14% en milieu rural. Des efforts supplémentaires doivent être faits dans la création de nouveaux points d'eau et prioritairement en milieu rural.

Dans le secteur de la santé, la distance moyenne qui sépare les ménages de la FOSA publique fréquentée est de 4 428, 3 m et les ménages de la zone rurale sont plus éloignés des FOSA 4 798 m que ceux en milieu urbain 2 744,4 m. **La commune et le Ministère de la Santé Publique voudraient bien d'autres FOSA pour améliorer les services de santé des populations.**

Quant à l'éducation, 60% des ménages de la commune ne participent pas aux réunions de l'APEE. Selon le cycle d'enseignement, les ménages sont plus absents dans le primaire 43%. Le non-respect des horaires et le fait que la réunion est assimilée à une réunion d'information et non d'échanges sont les principales raisons ; soit 44,44% respectivement. **La sensibilisation des parents d'élèves pour qu'ils participent à la gestion des écoles et la formation des membres des APEE sur la tenue des réunions sont indispensables pour améliorer l'offre en services dans les écoles publiques de la commune.**

Pour les services communaux, environ 48% des ménages ont reconnu avoir payé un pourboire pour obtenir le service. Les trois principaux services pour lesquels les ménages ont payé sont la demande d'acte de décès 100%, l'établissement d'acte de naissance 26,83% ou 16,67% pour l'éclairage public. **Afin d'améliorer la transparence dans les services communaux, il serait indispensable d'instaurer un service de dénonciation ou de recueil des doléances au sein de la commune.**

En somme, pour améliorer les services offerts en matière d'eau, d'éducation de la santé et les services rendus au niveau communal, les ménages ont pris certains engagements qui sont présentés dans un plan d'actions (Pages 57 à 59) dont le suivi de la mise en œuvre incombera à un comité dont la Commune est chargée de le mettre sur pied œuvre.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CCAP :	Contrôle citoyenne de l'Action Publique
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGES :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
ELECAM :	Elections Cameroon
FOSA	Formation sanitaire
GIC-GRADEV :	Groupe d'Initiative Communautaire – Groupe d'Action Pour le Développement
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OD :	Objectif de Développement
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2. 1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Mindif	16
Tableau 2. 2: Atouts/potentialités et contraintes de la Commune	21
Tableau 2. 3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune	25
Tableau 2. 4: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	25
Tableau 2. 5: Etat des lieux des services de l'éducation	26
Tableau 2. 6: Inventaire des services communaux	27
Tableau 3. 1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe	28
Tableau 3. 2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	28
Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	29
Tableau 3. 4: Utilisation d'une source d'eau publique	29
Tableau 3. 5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	30
Tableau 3. 6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	30
Tableau 3. 7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	31
Tableau 3. 8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	31
Tableau 3. 9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	32
Tableau 3. 10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	32
Tableau 3. 11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	33
Tableau 3. 12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	33
Tableau 3. 13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	34
Tableau 3. 14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	34
Tableau 3. 15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	35
Tableau 3. 16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	36
Tableau 3. 17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	37
Tableau 3. 19: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	37
Tableau 3. 20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	37
Tableau 3. 21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	38
Tableau 3. 22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	38
Tableau 3. 23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	39
Tableau 3. 24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	39
Tableau 3. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	41

<i>Tableau 3. 26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 3. 27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 3. 28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 3. 29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence.....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 3. 30: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 3. 31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 3. 32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 3. 33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 3. 34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 3. 35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 3. 36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 3. 37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 3. 38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service</i>	<i>48</i>
<i>Tableau 3. 39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 3. 40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 3. 41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 3. 42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 3. 43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale</i>	<i>51</i>

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Après les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable (ODD) ont alimenté la plupart des politiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Au Cameroun, la réforme sur la décentralisation permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement (cf. loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes). Elle leur donne l'opportunité d'assumer le développement de leur essor territorial. Dans ce contexte, l'Etat central leur transfère des compétences et des ressources telles que le prévoit les textes liés à cette réforme. Outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dont la 3ème phase a démarré en avril 2016, après que le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) aient jugé satisfaisante la mise en œuvre des deux précédentes phases. Au cours de cette dernière phase dite de consolidation des acquis, l'Objectif de Développement (OD) est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Elle marque l'intensification des activités d'engagement citoyen, notamment le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dont l'indicateur y relatif dans le cadre de résultats du PNDP sous financement de la Banque mondiale, est le : « Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information ».

Le PNDP a bénéficié du financement additionnel IDA 18 destiné à apporter une réponse à la pression causée sur les ressources des communautés hôtes du fait de l'afflux massif des réfugiés, la valeur cible de cet indicateur est passée de 160 à 360 communes. L'atteinte de cette nouvelle valeur cible repose singulièrement sur la réalisation d'une deuxième vague du SCORECARD après la première qui a effectivement couvert 153 communes et a été réalisée en 2019 par les Organisations de la Société Civile (OSC), avec l'accompagnement de l'Institut National de la Statistique (INS). Elle porte sur 188 communes du pays, dont chacune obéit à l'une au moins des conditions suivantes : (i) elle n'a pas été intégrée dans la première vague du SCORECARD, (ii) elle a été dans la première vague du SCORECARD, mais n'a pas poursuivi le processus jusqu'à son terme et (iii) elle jouit d'un climat de sécurité. Cette deuxième vague du SCORECARD sera encadrée techniquement par une Coordination Technique Nationale et mise en œuvre sur le terrain par les OSC recrutées sur la base d'un contrat de trois mois, pour assurer l'accompagnement d'un groupe de communes à la mise en place d'un mécanisme de CCAP.

Après une évaluation des biens et services fournis dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale, le CCAP

visé à consolider l'implication des populations locales dans le processus d'amélioration desdits services, rendus aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement (y compris l'Etat). Il s'appuie sur la démarche SCORECARD consistant en une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations locales sur la qualité de services rendus par les biens et appuis publics offerts dans les secteurs ci-dessus.

Le présent document est le rapport du SCORECARD de la commune de Mindif dont l'objectif principal est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement de l'eau potable, de l'éducation, de la santé et des services publics offerts par l'institution communale. De manière spécifique, il s'agit d'apprécier et d'expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par les appuis publics dans les secteurs ci-dessus énumérés.

Le présent rapport est articulé autour de quatre grands chapitres :

- Chapitre I : Synthèse de la méthodologie de l'enquête du SCORECARD ;
- Chapitre II : Offres publiques et contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Mindif ;
- Chapitre III : Principaux constats relevés dans les secteurs cibles ;
- Chapitre IV : Plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête SCORECARD ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du SCORECARD. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête SCORECARD couvre l'ensemble des 20 villages/quartiers/de la commune de Mindif. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête SCORECARD est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête SCORECARD a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Mindif. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des

grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du SCORECARD. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête SCORECARD étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD i , et t_{hij} la

taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .
Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête SCORECARD vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels

utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est le Groupe d'Initiative Commune d'Action pour le Développement (GRADEV), l'Organisation de la Société Civile (OSC) qui a été sélectionnée pour un lot de 6 communes (Mindif, Touloum, Bourha, Koza, Mora et Kolofata) en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et de six (06) superviseurs et de 36 agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et les autres Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête SCORECARD et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du SCORECARD composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 29 juin au 02 juillet 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 2. 1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Mindif

Grappe	Localités (Villages/Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1495	Larié	17	0	0	0	
1496	Mindif Kagaré	9	0	0	0	
1496	Mindif (Hardéo, Gagarer)	11	0	0	0	
1496	Mindif Gagaré	23	0	0	0	
1497	Mindif Hardéo	23	0	0	0	
1498	Mindif Wafango- Domayo	23	0	0	0	
1499	Ouro Guidé	18	0	0	0	
1500	Mogom (Siriare Memeleche)	20	0	0	0	
1501	Matfaï (Nanfalo Kera, Maoudio)	23	0	0	0	
1502	Matfaï	23	0	0	0	
1503	Djappaï	21	0	0	0	
1506	Yakang	23	0	0	1	
1509	Difirdé et Ngouma	23	0	0	0	
1511	Mendéo	23	0	0	0	
1514	Mbobora	23	0	0	0	
TOTAL		303	0	0	1	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de GRADEV, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport SCORECARD, (ii) le canevas du rapport SCORECARD, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport SCORECARD. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux SCORECARD, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport SCORECARD de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MINDIF

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation historique et administrative

Mindif proviendrait du mot mandaf qui signifie en guiziga le lièvre ; Cette chefferie est fondée vers 1788, avec tout d'abord une occupation des villages périphériques par les guiziga vers 1813, Kaou yadji va créer le village Wuro bounne avec les populations venues d'ailleurs à la recherche de meilleures conditions de vie. Vers 1874, c'est la désignation du premier chef du village Matfai dont le rôle est de protéger le village contre les voleurs et pillleurs. Toutefois la Commune de Mindif est créée par la loi n°60/83 du 31/12/1960, et jusqu'à 1984, Mindif dépendait du département du DIAMARE. De 1960 jusqu'à 1984, la Commune était gérée par les Administrateurs dont le premier était Gérard (français). C'est en 1984 que la Commune de Mindif se détache de la Commune des Moyens Exercices de Maroua.

La Commune de Mindif se trouve dans la Région de l'Extrême-nord et précisément dans le Département du Mayo-kani. Elle est l'une des 07 Commune que compte le Département du Mayo-Kani. Elle s'étend sur une superficie 2450 km² pour une population de 73 161 habitants, soit une densité de 30 hab/km². Elle est limitée :

- ❖ Au Nord par la Commune de Maroua Ier ;
- ❖ Au Sud par la Commune de Kaélé ;
- ❖ A l'Est par les communes de Dargala et Moulvoudaye ;
- ❖ A l'Ouest par la Commune de Moutourwa.

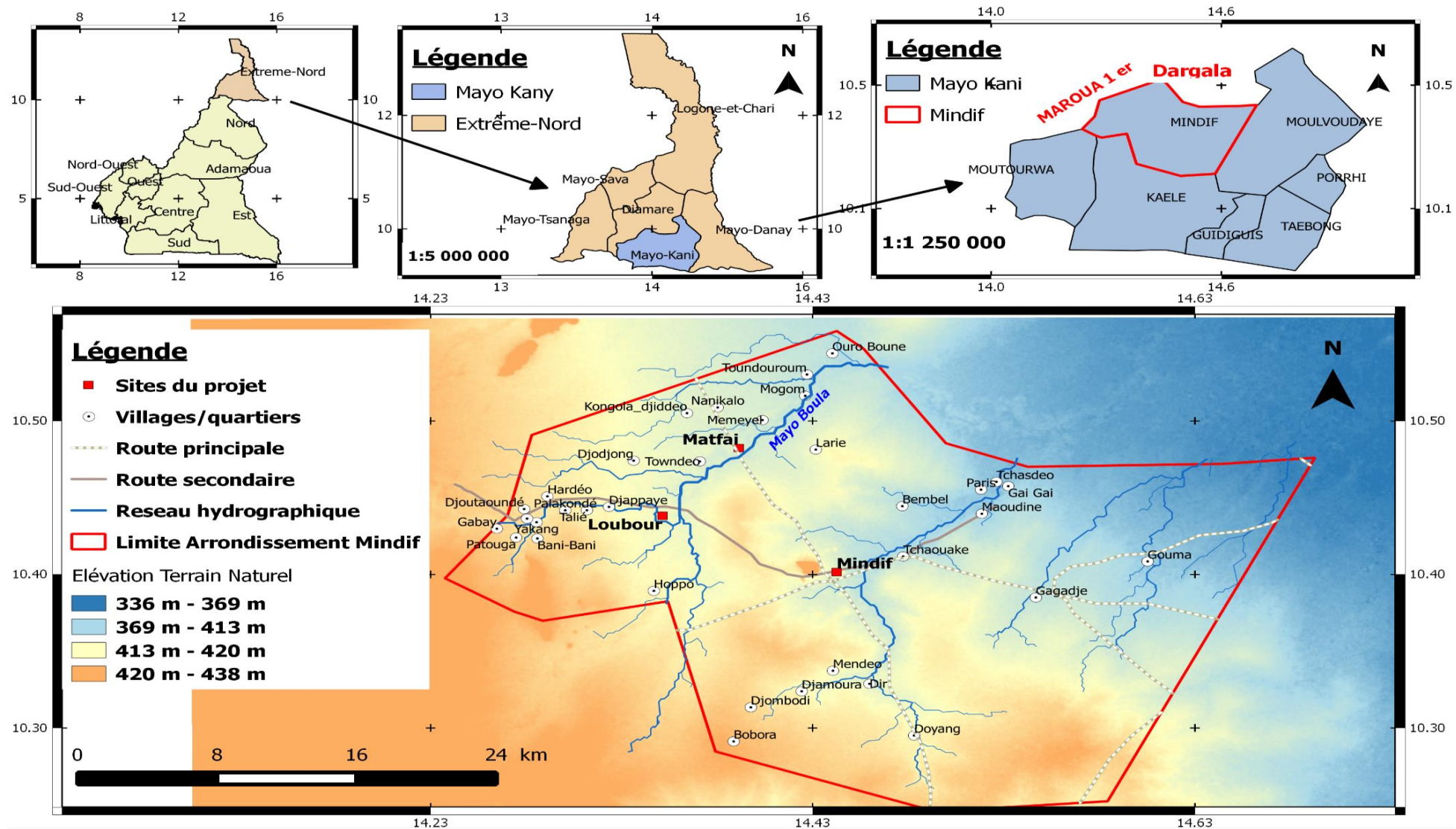


Figure 1 : Limites administratives de la commune de Mindif

II.1.2 Situation démographique

La population de la commune de Mindif est estimée à 71 113 âmes dont 38 710 femmes et 32 403 hommes. Le milieu rural est le plus peuplé avec **59 667** personnes soit **83,90%**.

En fonction du sexe et selon le lieu de résidence, 54,43% sont des femmes et 55,40 % de ces femmes résident en milieu rural.

II.1.3 Situation géographique

Le milieu biophysique concerne le relief, le climat, le sol, l'hydrographie, la flore et végétation et la faune.

Le relief est le prolongement de la plaine du Diamaré, dominé par la dent de Mindif qui culmine à 700 mètres. Il est relativement plat. La topographie fine de cette commune laisserait apprécier quelques étendues nettement basses et constamment inondées en saison pluvieuse. C'est l'ensemble des vertisols et des argiles. En outre les variations d'altitude sont importantes dues à la formation montagneuse autour de la dent de Mindif. Les variations entre le point le plus bas et le sommet culminent autour de 500 mètres.

Le climat est tropical du type sahélien. Il pleut en moyenne 900 millimètres de pluies par an. Les précipitations se concentrent entre les mois de juin et septembre. La saison des pluies dure entre 3 et 4 mois. La saison sèche s'étale sur 8 à 9 mois. Les températures les plus basses sont en dessous de 20° et celles des plus chaudes dépassent souvent 40°.

De par leur nature, les sols sont du type argilo sableux peu profonds et pauvres. Dans les zones de dépression ou verti-sols localement appelé « *karai* » fortement argileux réservés à la culture du muskuwaari. Ceux-ci nécessitent un aménagement constant pour garantir une meilleure productivité.

Le Mayo Boula, cours d'eau le plus important, traverse cette Commune en amont les gros villages tels que Djapay, Loubour, Matfay et Mogom. C'est un cours d'eau saisonnier. Il contribue au rechargement de la nappe phréatique en période de crue réduisant d'autant les contraintes liées au manque d'eau. Par ailleurs, des activités de pêche y sont menées essentiellement pendant les périodes d'inondations. Cette activité n'est pas assez développée au point d'influencer l'économie locale.

La végétation est du type sahélien. Elle est peuplée d'arbuste mesurant en moyenne 10 mètres de haut. La végétation est en nette dégradation du fait d'une explosion démographique. Les populations locales exercent une forte pression sur les ressources naturelles. Ne disposant pas de produit de substitution du bois, la forte exploitation des végétaux accélère la raréfaction de

certaines essences. C'est le cas des: « Buski » ou *Combretomglutinisum*, *Galbije* ou *Vitex simplicifolia* et les *Acacia ssp.* La ville de Mindif dispose d'une importante réserve foncière mise en valeur sous forme des pâturages. Ces espaces concentrent des ressources végétales importantes qui, ravitaillent les zones urbaines. L'espace foncier a été morcelé pour une exploitation agricole. Autour des villages, les arbres reboisés qui servent d'ombrage sont sans cesse coupés.

La faune sauvage est constituée de petits rongeurs, des reptiles et des lézards. De temps à autres, des troupeaux de biches et de phacochères migrant de leurs lieux de refuge, y viennent, attirés par la culture du muskuwaari.

A partir des périodes des indépendances, la fréquence des disettes et le déficit alimentaire sont autant de raisons qui ont poussé la population locale à compléter les rations alimentaires par de la viande de brousse. La démographie galopante, conjuguée aux contraintes naturelles (raretés des pluies) ont longtemps constitués une menace pour les espèces fauniques. La faune sauvage a fortement subi ces différentes pressions. C'est ce qui fait que, les gibiers tels que les grandes antilopes, les gazelles, les phacochères ont pratiquement disparus. Aucun effort de restauration de la population animale n'a été entamé. Tout au contraire, le petit gibier tels que les lièvres, les rats sont constamment prisés.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Le milieu socio-économique de la Commune de Mindif concerne la description du milieu social, la description du milieu économique et les atouts, potentialités et contraintes de ce milieu.

Cette partie va présenter l'histoire de la Commune de Mindif, ses données sociodémographiques, la caractérisation des populations vulnérables de cette entité communale, son organisation sociale, la caractérisation de son habitat, le zonage de l'espace communal, le système foncier, les acteurs du développement de l'économie locale et les principales activités économiques pratiquées dans la Commune de Mindif.

Tableau 2. 2: Atouts/potentialités et contraintes de la Commune

Domaines	Atouts/potentialités	Contraintes
Réserve foncière	La Commune s'étend sur une superficie de près 2450km ² . Il existe des espaces qui ne sont pas encore mis en valeur en agriculture et élevage	Conflit agropastoraux importants ; Empiètement des zones pastorales par les agriculteurs
Les pâturages	Les pâturages concentrent sont peuplés des graminées annuelles. En saison sèche, certaines essences fournissent un pâturage aérien.	Les pâturages sont Sans cesse émiettés au profit de l'agriculture. La régression des pâturages au profit d'espaces cultivable est une réalité palpable. Concentrations des troupeaux transhumants en saison pluvieuse
Les cours d'eau et Lac	Le Mayo Boula traverse la Commune sur toute a longueur. Il Existe des zones de dépression qui retiennent de l'eau pour un certain temps dans l'année. Elle profite à l'abreuvement des animaux pour une partie de l'année	L'inconvénient demeure que les communautés ont des contraintes liées à l'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail.
Les ressources minières	La commune regorge des carrières latéritiques. Le lit du Mayo boula est une réserve importante de sable.	La non connaissance du contenu souterrain est une contrainte, cette commune n'est pas à même de lister son potentiel dans ce domaine.
La faune	Il existe des biches, des gazelles, des phacochères et des reptiles	Les animaux sauvages sont exposés à un braconnage extensif.
La végétation et la flore	Les espèces végétales sont des épineux et quelques arbustes. La commune dispose d'une brousse qui concentre certaines espèces végétales menacées d'extinction	L'exploitation des espèces végétales ne leur permet pas de régénérer tant la coupe est excessive.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La décentralisation, depuis son annonce en 1996 dans la loi constitutionnelle du Cameroun a connu une évolution progressive à travers l'adoption par le Gouvernement des textes législatifs et réglementaires, des documents stratégiques et des programmes qui permettent sa mise en œuvre.

La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation fixe les règles générales applicables en la matière. Ainsi, la décentralisation est un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées de compétences particulières et des moyens nécessaires à l'exercice normal des compétences transférées. Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Elle permet à toute personne physique ou morale de formuler à l'attention de l'Exécutif Communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité

territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement. De ce fait, tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère réglementaire, suivant des modalités fixées par voie réglementaire. Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers plusieurs programmes parmi lesquels le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en 2004 pour accompagner les Communes dans leurs missions d'amélioration des conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation.

En 2010, le Cameroun vit les premiers transferts des compétences aux Communes en application du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui est un outil de mise en œuvre de la décentralisation. Ce document décrit la vision du développement à l'horizon 2035 qui consiste à "faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité". Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. L'amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d'emplois (pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance), de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers.

A travers les Arrêtés, chaque Département Ministériel transfère aux Communes les compétences qui relèvent de son ressort.

Dans le secteur de l'hydraulique par exemple, l'Arrêté N° 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Dans sa zone de compétence, la Commune doit :

Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'Etat et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ;

Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ;

Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ;

Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipés des points d'eau et non encore équipés, ainsi que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux.

La Commune s'engage à :

- Recueillir et analyser les demandes des populations en matière d'adduction d'eau potable ;
- Elaborer un Plan de Développement Communal et à terme, un schéma directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle de son territoire ;
- Monter des projets de réalisation d'ouvrages publics en s'entourant des compétences techniques nécessaires ;
- Passer des marchés publics de réalisation des travaux (avec mise en concurrence des prestataires agréés par le ministère en charge de l'eau, respect du Code des Marchés Publics, contrôle des travaux ...) ;
- Organiser la mise en exploitation de l'ouvrage autour d'un Comité d'Usagers ou le cas échéant, par la délégation à un exploitant privé ;
- Suivre la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique.

Les services de gestion, d'exploitation et de maintenance se déclinent en activités ci-après :

- L'entretien et la maintenance de l'ensemble des puits et forages d'eau potable du ressort communal ;
- La prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits ouvrages ;
- L'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ;
- La tenue d'un fichier communal des ouvrages d'adduction d'eau potable.

Dans le Sous-Secteur Education de Base, l'Arrêté N° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31/12/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes et en matière d'Education de Base. La Commune est chargée de :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et

primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;

- L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.

Dans le secteur de la santé l'Arrêté N0 0821/A/MINSANTE du 01/04/2011 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'entretien et de gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.

La Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logements d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres.

Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGE).

Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences.

Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé.

En ce qui concerne les services de l'institution communale, le livre vert intitulé Recueil des textes des Collectivités Territoriales Décentralisées renseigne sur les conditions d'exercice des compétences transférées aux Communes.

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2. 3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	COMMUNE	MINEE	COMMUNE	MINEE	COMMUNE	MINEE	COMMUNE	MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	8	50	8	50	0	0	0	0
Puits avec pompe électrique	0	0	0	0	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	50	25	45	20	50	25	50	25
Forage avec pompe électrique	0	0	0	0	0	0	0	0
Borne-fontaine	12	3	6	3	12	3	12	3
Source	2	2	2	1	2	1	2	1
Réseau d'adduction d'eau communal	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	72	80	61	74	64	29	64	29

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 2.3 fait ressortir l'état des lieux des points recensés au niveau de la délégation des Mines, Energie et de l'Eau et lors des enquêtes. Il ressort à cet effet de différences dans le dénombrement selon les sources d'informations.

A cet effet, il est judicieux que le sectoriel et la commune travaille en synergie et de manière périodique en vue de faire le bon suivi des ouvrages ou l'accompagnement des communautés dans la gestion de ces ouvrages communautaires.

II.2.2 Secteur santé

Tableau 2. 4: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nb de formation sanitaire de ce type	Nb de FOSA fonctionnelles de ce type	Nb de FOSA de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la FOSA sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					technique	Suivi financier	Appui des capacités	Renforcement logistique	Appui (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	12	12	12	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
Centre Médical d'Arrondissement	0	0	0	0	-	-	-	-	
Hôpital de district	1	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Hôpital régional	0	0	0	0	-	-	-	-	
Hôpital de référence	0	0	0	0	-	-	-	-	
Formation sanitaire privée	0	0	0	0	-	-	-	-	
Autres (à préciser) _____	0	0	0	0	-	-	-	-	
Total	13	13	13	0					

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La gestion des formations sanitaires (FOSA) n'est pas encore transférée aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Elle relève directement du Ministère sous tutelle. Les FOSA bénéficient par ailleurs des divers appuis tant de la tutelle et particulièrement des partenaires techniques, financiers ou logistiques.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2. 5: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	0	3	3	3	3
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	1	1	1	1
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Primaire	Public		36	36	36	36
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	1	1	1	1
	Ecole de parents	0	5	5	5	5
Secondaire	Public	0	5	5	5	5
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Total		0	51	51	51	51

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 2.5 ci-dessus-montre que les cycles maternel, primaire et secondaire sont ceux qui existent dans la commune de Mindif. On retrouve en leur sein le public, le privé laïc, le privé confessionnel et l'école des parents.

Malheureusement, les entretiens menés n'ont pas permis de connaître le nombre d'écoles prévues dans la commune par la carte scolaire. Toutefois, le dénombrement fait ressortir 51 écoles existantes dont toutes fonctionnelles, disposant des salles en matériaux définitifs et où l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionne. Cette information cacherait des réalités telles que le nombre de salles de classes en matériaux définitifs, le niveau de fonctionnement réel des APEE.

II.2.4 Secteur des services communaux

Tableau 2. 6: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Non
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	Non
Aménagement des voiries	Oui	Non
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Non
Légalisation des documents	Oui	Non
Authentification des documents	Oui	Non
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) : Assistance sociale et protection de l'environnement	Oui	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 2.6 recense environ treize services communaux à Mindif. A l'exception du transport public qui est inexistant, tous les autres services fonctionnent dans la commune. Mais malheureusement, pour les services qui concernent la délivrance des documents, aucun délai n'est fixé ; ni des actes d'état civil ou même des documents d'urbanisme, d'aménagement des voiries, de gestion des déchets, de légalisation ou d'authentification des documents.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

III.1 Description de la population enquêtée

Tableau 3. 1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Milieu de résidence			Milieu de résidence			Milieu de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	,0	2,5	2,0	,0	4,5	3,8	,0	3,3	2,7
[20 - 35[	28,9	28,5	28,6	50,0	38,6	40,4	35,2	32,1	32,7
[35 - 50[	31,6	34,2	33,7	25,0	30,7	29,8	29,6	32,9	32,3
Plus de 50 ans	39,5	34,8	35,7	25,0	26,1	26,0	35,2	31,7	32,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

La répartition des ménages selon le sexe, le milieu de résidence et les tranches d'âge se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 3. 2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Milieu de résidence			Milieu de résidence			Milieu de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	,0	2,5	2,0	,0	4,5	3,8	,0	3,3	2,7
[20 - 35[	28,9	28,5	28,6	50,0	38,6	40,4	35,2	32,1	32,7
[35 - 50[	31,6	34,2	33,7	25,0	30,7	29,8	29,6	32,9	32,3
Plus de 50 ans	39,5	34,8	35,7	25,0	26,1	26,0	35,2	31,7	32,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.2 fait savoir que la tranche d'âge de [20 - 35[ans est plus nombreuse contrairement à celle de moins de 20 ans qui est la tranche la moins représentée. En fonction de la résidence, pendant que la tranche d'âge de [35 - 50[ans réside en milieu rural, celles de [20 - 35[ans et plus de 50 ans résident majoritairement en milieu urbain.

Suivant le sexe, la tranche d'âge de femmes [20 - 35[ans a été plus touchée.

III.2 Approvisionnement en eau potable

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Type de point d'eau disponible dans le village / quartier										
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière
Urbaine	85,2	0	55,6	16,7	0	0	1,9	7,4	0	0	63
Rurale	13,8	2,8	51,6	57,7	6,5	1,6	0	1,6	6,1	0,4	6,9
Ensemble	26,7	2,3	52,3	50,3	5,3	1,3	0,3	2,7	5	0,3	17

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

S'agissant des types des points d'eau disponibles dans les localités, les puits à ciel ouvert et les forages avec pompe à motricité humaine sont les plus représentés ; soit 52,3% et 50,3% respectivement. Ces chiffres révèlent qu'il y a une tranche de populations 2,3% qui n'ont pas accès à une eau de consommation appropriée. En fonction de la résidence, le milieu urbain est plus fourni en point d'eau 21% contre 14% en milieu rural.

Tableau 3. 4: Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau								
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbaine	64,2	0	0	3,8	3,8	28,3	0	0	100
Rurale	36,5	1,6	6,1	44,3	5,7	2	2,9	0,8	100
Ensemble	41,4	1,3	5,1	37	5,4	6,7	2,4	0,7	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Dans l'ensemble des ménages, 41,4% la principale source d'eau publique utilisée est le "puits avec pompe à motricité humaine". Ce type d'usage du point d'eau est plus connu en milieu urbain (64,2%) contre 36,5% en milieu rural. Dans ce dernier milieu de résidence, l'étude montre que le "Forage avec pompe à motricité humaine" est prioritairement utilisé (44,3%) comme source publique pour l'eau de boisson humaine.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Dans cette section, il est question de voir la disponibilité de l'eau au cours de l'année, son utilisation tout au long de la journée et la comparaison aux besoins en eau des ménages.

Tableau 3. 5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée								
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Ensemble
Urbaine	64,7	0	0	3,9	2	29,4	0	0	100
Rurale	33,2	1,8	6,4	47,7	6,4	2,3	1,4	0,9	100
Ensemble	39,1	1,5	5,2	39,5	5,5	7,4	1,1	0,7	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Il se dégage des enquêtes que 84,7% des ménages ont l'eau disponible toute l'année. Selon le milieu de résidence, 89,0% des ménages en milieu rural ont l'eau disponible toute l'année contre seulement 64,8% des ménages en milieu urbain. Durant la journée, 90,3% des ménages n'ont pas accès au point d'eau ; ceci se justifierait par le Règlement Intérieur de gestion du point d'eau.

De ce fait, des efforts doivent être faits pour couvrir les besoins en eau des ménages durant toute l'année en créant de nouveaux points d'eau ou en réhabilitant ceux qui existent déjà.

Tableau 3. 6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbaine	0	0	50	50	100
Rurale	33,3	54,2	45,8	0	100
Total	30,8	50	46,2	3,8	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

S'agissant de la disponibilité comparée au besoin en eau, seulement 30,8% des ménages satisfont leur besoin. Dépendant du milieu de résidence, **le besoin d'aucun des ménages en milieu urbain n'est satisfait.**

En rapport avec la fréquence de la disponibilité, 50% des ménages affirment que la principale source d'approvisionnement en eau n'est disponible qu'une seule fois, 46,2% deux fois et 3,8% trois fois. **Il serait recommandable d'accompagner les ménages à avoir plus d'accès à l'eau dans la journée.**

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Dans cette section, il est intéressant d'évaluer le fonctionnement des points d'eau. Spécifiquement, il est question (i) de mesurer la recrudescence des pannes points d'eau, (ii) d'évaluer la mobilisation communautaire pour leur remise en service, (iii) d'identifier les intervenants dans la gestion, l'entretien et la maintenance et (iv) d'évaluer la contribution des ménages au fonctionnement des points d'eau.

Tableau 3. 7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau				
	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbaine	54,1	40,5	5,4	,0	100,0
Rurale	55,8	26,4	7,0	10,9	100,0
Ensemble	55,4	29,5	6,6	8,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.7 ci-dessus nous montre que les réparations des points d'eau tombés en panne interviennent dans moins d'une semaine (55,4%). Cette intervention rapide pour la remise en service témoigne justement de l'importance accordée à l'eau par les ménages comme source de vie.

Toutefois, **la remise en service des points d'eau est plus lente en milieu rural** ; 7,0% entre un mois et deux mois et plus de trois mois (10,9%). Cette tendance lente à la remise en service en milieu rural se justifierait en partie par l'inexistence des agents réparateurs de proximité ou la faible mobilisation financière pour la réparation. A cet effet, **il est conseillé de former 3 à 4 agents réparateurs par points d'eau et former les communautés à la mobilisation financière pour la réparation des pannes éventuelles.**

Tableau 3. 8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau					
	Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE
Urbaine	7,5	,0	5,7	62,3	9,4	,0
Rurale	23,4	,0	4,9	47,1	7,8	,4
Total	20,5	,0	5,1	49,8	8,1	,3

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le comité de gestion du Point d'eau (GPE) est le principal acteur pour la remise en service du point d'eau ; soit 49,8% suivie de la commune (20,5%). L'Etat n'intervient pas dans la réparation

des points d'eau des ménages ; la concrétisation ou la mise en action du transfert des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

Tableau 3. 9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Urbaine	13,2	1,9	,0	98,1	1,9
Rurale	18,9	25,8	,4	81,6	,8
Total	17,8	21,5	,3	84,5	1,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.9 montre que la Communauté est l'intervenant principal dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau ; soit à un taux de 84,5%. La commune est le deuxième acteur 21,5% dans la chaîne. **L'intervention de la commune est plus accentuée en milieu rural 25,8%** contre 1,5 % en milieu urbain. La forte intervention de la commune en milieu rural s'explique par l'insuffisance organisationnelle des communautés dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau. A cet effet, **il est souhaitable que la Commune sensibilise les communautés à prendre en mains, la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau.**

Tableau 3. 10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
			Jour	Mois	Trimestre	Année	Total
Urbaine	120 700	60,0	20,0	60,0	,0	20,0	100
Rurale	1 786	11,9	,0	4,8	9,5	85,7	100
Moyenne	14 436	17,0	2,1	10,6	8,5	78,7	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le montant moyen annuel de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES est de 14 436 FCFA. Cette somme cache une disparité selon le milieu de résidence du ménage. En effet, en milieu urbain, le ménage contribue à hauteur de 120 700 FCFA contre 1 786 FCFA seulement en milieu rural. La contribution des ménages en milieu urbain représente 66 fois celle des ménages en zone rurale. Selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES, **87,7% des ménages en milieu rural font de contribution annuelle.** En vue de rehausser le faible niveau de contribution en zones rurales, **il est souhaitable que les communautés instituent des contributions mensuelles pour le fonctionnement du COGES.**

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Il est question de présenter dans cette section l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement, les appréciations des ménages des services rendu et de la qualité des points d'eau.

Tableau 3. 11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Dist. moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbaine	438	21	31	28	0	21	21	47	11	100
Rurale	4 771	10	16	12	5	22	57	16	1	100
Total	3 998	12	19	15	4	22	50	22	3	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

L'analyse du tableau 3.11 montre que la distance moyenne du ménage par rapport à un point d'eau est de 3 km avec une disparité selon le milieu de résidence (4,7 km en milieu rural contre 400 m en zone urbaine). Malgré l'accessibilité facile dans la zone urbaine, le temps mis pour atteindre un point d'eau et le temps d'attente sont plus plutôt faibles en zone rurale (10 minutes et 16 minutes) contre 20 minutes et 30 minutes respectivement en zone urbaine. De même, le nombre de personnes habituellement rencontrées au niveau du point d'eau est élevé en milieu urbain (28) ; soit près du double de la moyenne (15).

Quant à l'appréciation faite par les ménages du service rendu par la principale source, 26% sont satisfaits, 25% ne sont pas satisfaits et 50% le qualifient de passable.

Tableau 3. 12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
	A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Urbaine	54,7	56,6	56,6
Rurale	43,9	64,3	39,3
Total	45,8	63,0	42,4

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.12 relève avec regret que 88,2% des ménages déclarent que la principale source d'eau de boisson n'est pas de bonne qualité. Elle a une odeur (45,8%) ou une couleur (42,4%).

En fonction du milieu de résidence, l'eau est de mauvaise qualité en ville qu'en zone rurale. En effet, en milieu urbain, la principale source d'approvisionnement en eau est le puits avec pompe à

motricité humaine (tableau 3.4) et le besoin d'aucun des ménages en milieu urbain n'est satisfait (tableau 3.6).

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Dans cette section, il est question d'évaluer la proportion des ménages dont leur besoin en eau est satisfait ou pas et les raisons de l'insatisfaction.

Tableau 3. 13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :							Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
	Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	
Urbaine	100	0	6,3	37,5	31,3	0	0	12,5
Rurale	94,2	6,7	13,5	48,1	11,5	2,9	1	49
Total	95	5,8	12,5	46,7	14,2	2,5	0,8	44,2

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

La Commune est l'acteur principal qui a exprimé le besoin pour l'approvisionnement en eau des ménages tant en milieu urbain (100%) qu'en milieu rural (94,2%) et suivi du GPE (46,7%). Toutefois, le besoin en eau de 55,2% des ménages n'est pas satisfait. Une fois de plus, selon le milieu de résidence, le besoin en eau est moins satisfait en milieu urbain (12,5%) à cause du temps d'attente au point d'eau ou de la nature odorante ou colorée de l'eau.

En vue de combler les besoins en eau des ménages, **la commune doit créer des points d'eau prioritairement en milieu urbain que rural.**

Tableau 3. 14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
		Moins d'un mois	Total
Urbaine	,0	100	100
Rurale	,0	100	100
Total	,0	100	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Il ressort du tableau 3.14 que la totalité des ménages tant en milieu urbain que rural ont mis moins d'un mois pour être satisfait suite à leur besoin exprimé pour l'approvisionnement en eau.

Toutefois, quelles seraient les proportions des ménages non satisfaits et les raisons évoquées de l'insatisfaction ?

Tableau 3. 15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Urbaine	36,0	36,0	72,0	46,0	,0	,0	,0
Rurale	19,4	29,9	82,6	11,8	1,4	2,8	1,4
Ensemble	23,7	31,4	79,9	20,6	1,0	2,1	1,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Il ressort que 64,7% des ménages ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Les principales raisons avancées sont l'insuffisance des points d'eau (79,9%), la mauvaise qualité de l'eau (31,4%) et l'éloignement du point d'eau (23,7%). La gestion des points d'eau est également l'un des points d'insatisfaction des ménages ; soit 20,6%. Selon le milieu de résidence, la mauvaise gestion des points d'eau est plus récurrente en ville (46,0%) qu'en zone rurale (11,8%). Pour une meilleure utilisation des points d'eau dans l'optique de rendre satisfaction aux ménages, **il est souhaitable de renforcer les capacités des comités de GPE sur la gestion** (élaboration d'un RI, fixation des frais d'utilisation, tenue des documents comptables, etc...).

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Au vu des insuffisances constatées tant dans l'approvisionnement des ménages en points d'eau que sur la gestion de ces points d'eau que sur le niveau de satisfaction des ménages des services rendus, quelles seraient les actions envisageables dans la commune par les différents acteurs ?

Tableau 3. 16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation /mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	
Urbaine	25,9	46,3	79,6	83,3	33,3	33,3	14,8	3,7	,0	,0	,0
Rurale	46,3	41,9	42,3	31,3	19,1	17,9	12,2	4,1	11,0	5,7	,4
Total	42,7	42,7	49,0	40,7	21,7	20,7	12,7	4,0	9,0	4,7	,3

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

A l'analyse du tableau 3.16, il se dégage que les ménages peuvent s'engager sur trois (03) grandes actions à savoir :

- La création de nouveaux points d'eau supplémentaires
- L'amélioration de la gestion des points d'eau
- L'amélioration de la qualité de l'eau

S'agissant de la première action, 49% des ménages comptent prioritairement faire des plaidoyers auprès des organisations et autres donateurs. Ils comptent contribuer dans la mobilisation financière ou en nature (42,7%) et proposer le site (42,7%) d'implantation du point d'eau.

La deuxième action porte notamment sur la redynamisation ou la mise en place du Comité de Gestion, 40,7%. Cette action est plus exprimée par les ménages en milieu urbain ; soit 83,3%.

L'amélioration de la qualité s'opérera par la participation aux campagnes périodiques de sensibilisation de l'eau dans la localité ou par la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité. Ces deux (02) actions seront principalement menées par les ménages en zone rurale.

III.3 Services de santé

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Dans cette section, il est question de voir la formation sanitaire la plus fréquemment utilisée, les raisons du choix du type de formation privée, la répartition des ménages selon le type de formation utilisé et l'accessibilité dans les formations sanitaires

Tableau 3. 17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge	
	Publique	Total
Urbaine	100	100
Rurale	100	100
Total	100	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.17 ci-dessus montre que la quasi-totalité des ménages tant en milieu rural qu'urbain utilisent fréquemment une formation sanitaire pour la prise en charge de leur santé.

Tableau 3. 18: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?		
	CS/CSI	Hôpital de district	Total
Urbaine	98,1	1,9	100
Rurale	79,7	20,3	100
Total	83	17	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

La principale formation sanitaire (FOSA) que fréquente le ménage est le Centre de Santé (CS) ou le Centre de Santé Intégré (CSI) 83%. Ce type de FOSA est plus utilisé en milieu urbain 98,1%. Le deuxième type de FOSA utilisé est l'Hôpital de district 17%. En fonction du milieu de résidence, l'hôpital de district est plus utilisé en zone rurale qu'urbaine ; soit 20,3% et 1,9% respectivement.

Tableau 3. 19: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbaine	83,3	16,7	100	2 744,4	113,9
Rurale	88,2	11,8	100	4 798	46,6
Total	87,3	12,7	100	4 428,3	58,7

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

S'agissant de la proximité des ménages de la principale FOSA, 87,3% des ménages sont proches tant en milieu rural qu'urbain et 12,7% sont éloignés. La distance moyenne qui sépare les ménages de la FOSA publique fréquentée est de 4 428, 3 m. Les ménages de la zone rurale sont plus éloignés des FOSA 4 798 m que ceux en milieu urbain 2 744,4 m.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Dans cette section, il est utile d'inventorier les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale FOSA publique.

Tableau 3. 20: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Urbaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,3	92,6	87,0	83,3	,0
Rurale	69,9	97,2	78,9	78,9	73,6	65,4	43,5	58,1	56,1	,0
Total	75,3	97,7	82,7	82,7	78,3	71,0	52,3	63,3	61,0	,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

L'analyse du tableau 3.21 relève que les seringues sont plus disponibles dans les FOSA 97,7%. Ensuite le coton et l'alcool ; soit 82,7%. Les autres petits matériels sont la Bétadine 78,3%, les ciseaux 75,3% et le thermomètre 71%.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Dans le financement des soins dans les formations sanitaires, il s'agit de regarder le montant payé par les ménages et le jugement qu'ils font sur l'accueil du personnel.

Tableau 3. 21: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbaine	370,5	33,3	11,1	24,1	75,9	,0	100,0
Rurale	440,9	35,0	19,1	26,0	69,5	4,5	100,0
Total	428,2	34,7	17,7	25,7	70,7	3,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Pour une consultation ordinaire, les ménages paient en moyenne 428 FCFA. Selon le milieu, les ménages paient plus en zone rurale 440 FCFA qu'en ville 370 FCFA. Face à la somme payée pour obtenir les

soins, 34,7% des ménages trouvent que le montant est élevé. Cette appréciation des ménages sur le montant payé est partagé tant par les ménages en milieu rural ou urbain. Quant aux frais supplémentaires non autorisés, 17,7% des ménages le paient. La somme non autorisée se paie plus en milieu rural qu'urbain.

Quant à l'accueil du personnel soignant, les ménages en milieu rural le jugent mauvais, 4,5% ; mais l'ensemble des ménages ayant fréquenté la principale FOSA publique apprécient passablement l'accueil 70,7%.

Il est souhaitable **d'améliorer la qualité de l'accueil des patients des FOSA par le personnel soignant ; et prioritairement en milieu rural.**

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Ici, il est question d'apprécier la disponibilité des médicaments et les raisons de non satisfaction des ménages qui fréquentent les formations sanitaires.

Tableau 3. 22: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	92,6	90,7
Rurale	37,0	62,6
Total	47,0	67,7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3. 23: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Urbaine	100,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	33,3	33,3	4,8	59,5	2,4	90,5	88,1	90,5	45,2	2,4
Total	34,9	32,6	4,7	58,1	2,3	90,7	86,0	88,4	44,2	2,3

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

L'évaluation de la satisfaction des ménages des services de santé offerts dans la principale FOSA révèle que 14,33% ne sont pas satisfaits. L'insuffisance de médicaments est la première raison d'insatisfaction 90,7%. L'insuffisance des équipements 88,4%, la mauvaise qualité des équipements 86% et la mauvaise qualification du personnel 58,1% sont d'autres raisons avancées.

Selon le milieu, les médicaments sont plus insuffisants en milieu urbain 100% qu'en milieu rural 90,5%. Le coût élevé de l'accès aux soins de santé 44,2% est l'une des raisons de l'insatisfaction. Et à cause de la pauvreté en milieu rural, 45,2% des ménages en zone rurale trouvent que le coût à l'accès aux soins de santé est élevé.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Les actions locales envisagées pour l'amélioration du service en soins de santé sont de quatre (4) types dont la création des nouvelles formations sanitaires, la réhabilitation des existants, l'amélioration de la gestion et la réduction du coût d'accès aux soins. Le tableau 3.25 ci-dessus donne les détails sur ces différentes actions communautaires envisagées.

Tableau 3. 24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :										
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et la prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Développement de partenariats publics-privés
Urbaine	18,5	87,0	87,0	59,3	16,7	11,1	13,0	3,7	1,9	,0	,0
Rurale	24,4	62,2	41,5	13,8	22,0	13,8	22,0	8,1	13,4	3,3	9,3
Total	23,3	66,7	49,7	22,0	21,0	13,3	20,3	7,3	11,3	2,7	7,7

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Pour l'engagement citoyen pour la création des FOSA supplémentaires, 66,7% des ménages proposent mener un plaidoyer auprès des ONG ou des structures privées. Les ménages en milieu urbain s'engageraient davantage avec un taux de 87%. Pour l'extension, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, 49,7% des ménages proposent l'organisation de plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat ; l'engagement est plus prononcé par les ménages en milieu urbain.

Pour l'amélioration de la gestion des FOSA, l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ou la maintenance de l'infrastructure sont les deux (02) actions prioritaires envisagées ; soit 21% et 20,3% respectivement.

La quatrième action en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé est la réduction du coût d'accès aux soins ; 7,7% des ménages enquêtés l'ont envisagé dont la quasi-totalité de ces ménages sont en milieu rural.

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3. 25: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement														
	Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle		Autre		Total		
	Public	Total	Public	Privé Laïc	T	Public	Privé Laïc	T	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Total
Urbaine	100	100	100	0	100	100	0	100	0	0	100	100	100	0	100
Rurale	100	100	96,69	3	100	98,36	1,64	100	100	100	100	100	97,25	2,75	100
Total	100	100	97,19	3	100	98,55	1,45	100	100	100	100	100	97,63	2,37	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Dans l'enseignement, 57% des enfants qui fréquentent les différents cycles scolaires sont en milieu rural contre 34% en zone urbaine.

Selon le secteur public ou privé, 97,63% des enfants sont dans les établissements publics contre seulement 2,37% qui sont dans les écoles privées laïques.

Dans le cycle primaire, 100% des enfants des ménages fréquentent la maternelle tant en milieu rural qu'urbain et 97,19% le primaire public.

Au secondaire, 98,55% des enfants des ménages enquêtés fréquentent le 1^{er} cycle public et 100% d'enfants du secondaire sont également dans les établissements publics

Tableau 3. 26: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Rurale	11,1	33,33	100
Total	11,1	33,33	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

La qualité de l'éducation est la première raison qui oriente le choix de préférence d'un établissement ; soit 100%. Le coût est la 2e raison de choix d'une école 33,33% et enfin 11,1% l'éloignement.

Tableau 3. 27: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
		Milieu de résidence			Oui	Non	Total
		Urbaine	Rurale	Total			
Cycle	Maternel	1,85	18,7	15,67	51,06	48,94	100
	Primaire	68,52	51,63	54,67	85,98	14,02	100
	Secondaire	0	31,71	26	85,9	14,1	100
	Formation professionnelle	0	2,85	2,33	42,86	57,14	100
	Total	17,59	26,22	24,67	79,39	20,61	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Parlant de l'existence d'un établissement scolaire public, 24,67% des ménages enquêtés reconnaissent que l'école existe et le cycle primaire est le type d'établissement qui existe le plus ; 54,67% des ménages l'ont reconnu. 79,39% reconnaissent que ces établissements disponibles sont à proximité des ménages.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3. 28: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Milieu de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Cycle	Maternel	12,96	0,46	0,98	0,39	3,13	0,4
	Primaire	344,44	24,52	405,26	14,20	394,32	16,06
	Secondaire	275,93	4,81	1174,37	8,69	1012,65	7,99
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Ensemble	158,33	7,45	395,15	5,82	352,53	6,11

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

La distance moyenne parcourue à pied et le temps mis pour se rendre dans un établissement scolaire fréquenté par les enfants des ménages enquêtés sont 352,53 m et 6,11 mn respectivement. Selon le milieu de résidence, la distance est plus longue en milieu rurale 395,15 m qu'urbain 158,33 m tandis que le temps mis pour accéder dans un établissement semble être le même dans les deux milieux.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3. 29: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycl e	Milieu de résidence											
	Urbaine				Rurale				Ensemble			
	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité des bancs	Dist. de livres	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité des bancs	Dist. de livres	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité des bancs	Dist. de livres
Mat.	1,85	1,85	0	0	1,63	1,63	1,63	0	1,67	1,67	1,33	0
Pri.	25,93	27,78	16,67	0	41,06	19,51	9,76	4,88	38,33	21	11	4
Sec.	5,56	5,56	1,85	0	14,63	13,01	10,57	0	13	11,67	9	0
For.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ens.	8,33	8,80	4,63	0	14,33	8,54	5,49	1,22	13,25	8,58	5,33	1

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Parlant des caractéristiques, 13,25% des ménages enquêtés affirment avoir un établissement à cycle complet, 8,58% où l'établissement a une salle par niveau de classe, seulement 5,33% disposent des bancs et 1% des établissements dans lesquels on distribue les livres scolaires.

Au vu des résultats, **des efforts doivent être faits pour avoir des établissements à cycle complet avec des salles par niveau et où les bancs existent.**

Tableau 3. 30: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	34	80	20	0,0	100
Primaire	54	70,90	20,15	8,96	100
Secondaire	57	84,00	14,00	2,00	100
Formation professionnelle	.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	54	74,60	18,52	6,88	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Il ressort du tableau 3.31 ci-dessus que le nombre moyen d'élèves par classe est 54 dont 25,40% des ménages reconnaissent que les élèves ne sont pas réguliers en classe. A cet effet, **des campagnes de sensibilisation doivent être organisées dans les communautés afin de réduire le taux d'absence des élèves.**

Tableau 3. 31: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle disponible	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Primaire	46,15	7,69	46,15	15,38	7,69
Secondaire	40	20	40	20	20
Ensemble	44,44	11,11	44,44	16,67	11,11

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

L'analyse du tableau 3.32 relève que 60% des ménages de la commune ne participent pas aux réunions de l'APEE. Selon le cycle d'enseignement, les ménages sont plus absents dans le primaire 43%. Le non-respect des horaires et le fait que la réunion est assimilée à une réunion d'information et non d'échanges sont les principales raisons ; soit 44,44% respectivement. Aussi, la non reddition des comptes est l'une des raisons pour laquelle les ménages ne participent pas aux réunions de l'APEE avec un taux de 16,67%.

En vue de promouvoir l'engouement des ménages aux rencontres organisées, il est vivement souhaité que les (i) horaires soient respectés, (ii) les réunions ne se limitent pas à l'information mais qu'elles soient plus participatives et co-constructives et (iii) la reddition des comptes soit obligatoire.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3. 32: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible	Dépense moyenne (FCFA)			% des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			% de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	4 900	3 000	7 800	40,0	60,0	0,0	0,0
Primaire	728	1 402	1 026	23,9	74,6	1,5	9,7
Secondaire	5 740	6 108	10 490	38,0	62,0	0,0	6,3
Formation professionnelle	.	.	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	2 164	2 689	3 709	28,0	70,9	1,1	4,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Les frais de l'inscription, les frais de l'APEE et les autres frais (dossier des examens, frais de transfert d'argent) sont les frais exigibles dans les établissements scolaires publics. La moyenne de ces frais est de 2 164 FCFA, 2 689 FCFA et 3 709 FCFA respectivement. Au vu des textes en vigueur sur la gratuité de l'école au cycle primaire, ceci nous emmène à conclure qu'il y a des frais qui sont anormaux. Ceci se justifie par le fait 28% des ménages trouvent que le montant des frais exigibles est élevé. Une certaine

franche 70,9% des ménages le trouve raisonnable. Selon le cycle, le montant des frais exigibles est jugé plus raisonnable au primaire 74,6%.

A côté des frais exigibles d'éducation, 4% des ménages enquêtés déclarent ayant payé autre chose. Ces frais supplémentaires et non réglementaires sont payés particulièrement au primaire 9,7% et au secondaire 6,3%. Ainsi, la communauté est interpellée par rapport à ces frais anormaux que paient souvent les ménages.

Tableau 3. 33: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
	APEE	Maire (Commune)	Organisation du village	MINEDUB/MINE SEC/MINEFOP	Elites	Autres partenaires (à préciser)
Maternel	2	0	0	0	0	0
Primaire	38	18	9	3	0	0
Secondaire	15	9	1	0	0	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Ensemble	14	7	2	1	0	0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Sur l'ensemble des ouvrages endommagés, l'APEE est le principal acteur responsable de la réfection avec à son actif 14 ouvrages remis en état. La Mairie ou la Commune est le deuxième acteur qui réfectionne les ouvrages endommagés ; soit 7 réfectionnés. Les organisations des villages, malgré qu'elles soient des entités primordiales dans la chaîne de la décentralisation sont intervenues faiblement dans la réfection des ouvrages dans les établissements.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3. 34: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
	Eloignement	Insuf. salles de classe	Insuf. équipements	Insuf. écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Abs. de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité
1 ^{ère} aire	20,51	76,92	66,67	51,28	10,26	5,13	17,95	46,15	20,51	7,69
2 nd aire	20,00	80,00	60,00	70,00	0,00	0,00	50,00	50,00	40,00	30,00
Total	20,41	77,55	65,31	55,10	8,16	4,08	24,49	46,94	24,49	12,24

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse du tableau 3.35 montre que 4% des ménages ne sont pas satisfaits des services de l'éducation. Les raisons sont multiples et varient d'un cycle à l'autre.

Sur les deux (02) cycles primaire et secondaire, 77,55% des ménages ne sont pas satisfaits à cause de l'insuffisance des salles de classes ; soit 80,% au secondaire et 77% au cycle primaire. Ensuite

l'insuffisance en équipements 65,31% ou l'insuffisance des écoles 55,10%. De même, une des raisons de l'insatisfaction des ménages des services rendus par l'éducation est l'absence de la distribution des manuels scolaires 46,94% tant au secondaire 50% qu'au primaire 46,15%.

A cet effet, il est recommandé de (i) créer de nouvelles salles des classes dans des endroits où le besoin se fait sentir ou (ii) équiper les salles des classes en tables bancs afin de permettre à booster la satisfaction des ménages vis-à-vis des services de l'éducation.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3. 35: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle	Prime d'excellence aux écoles	Sensib. enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres (à préciser)
Maternel	1,33	1	1	0	0,67	0,33	0
Primaire	16	30	26	15	12,67	9,67	0,67
Secondaire	6,33	12	12,33	4,33	4,33	3,67	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	5,92	10,75	9,83	4,83	4,42	3,42	0,17

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Les actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation sont diversifiées selon les cycles d'enseignement.

En effet, 10,75% des ménages estiment qu'il faille sensibiliser les enseignants sur la conscience citoyenne ou professionnelle et 9,83% pensent proposent de faire un suivi rapproché des relations parents/enseignants. Ces actions sont plus envisagées au cycle primaire.

Tableau 3. 36: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :								
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants
Maternel	1	1	1	0	0	1	1	1	0
Primaire	32	12	14	23	5	13	12	10	1
Secondaire	11	6	5	8	1	6	7	4	1
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	11	5	5	8	2	5	5	4	1

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.37 montre qu'au niveau communautaire, les actions des ménages en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation concernent prioritairement la participation aux activités de l'école ; ensuite le renforcement des relations parents-enseignants. Ces actions sont majoritairement suggérées au cycle primaire à cause de la proximité des ménages de cet ordre d'enseignement. Non des moindres, d'autres actions au niveau communautaire sont (i) la dénonciation des enseignants indécents, (ii) la prime aux bons enseignants, (iii) le renforcement des femmes au sein du bureau de l'APEE et (iv) la diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE.

III.5 Fourniture des services communaux

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3. 37: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Temps mis pour obtenir le service communal								% ayant demandé le service	% estimant l'accueil est bon
	Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?									
	En cours	Mn	H	Jr	Sem.	Mois	Année	Total		
Acte de naissance	14,6	4,88	0	19,51	34,15	26,83	0	100	13,7	11,0
Acte de décès	,0	0	0	100	0	0	0	100	,3	,3
Acte de mariage	,0	0	0	100	0	0	0	100	1,3	1,3
Légalisation des documents officiels	,0	33,33	33,33	33,33	0	0	0	100	2,0	2,0
Hygiène et salubrité	,0	0	0	0	0	0	0	100	,3	,0
Eclairage public	16,7	0	0	0	0	16,67	0	100	2,0	,3
Informations	,0	0	0	0	100	0	0	100	,3	,0
Autres	25,0	0	0	0	0	0	0	100	1,3	,3

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Les résultats de l'évaluation montrent que les actes de naissance sont des services communaux largement sollicités par les ménages les 12 derniers mois avec un taux de 13,7%, ensuite la légalisation des documents officiels et l'éclairage public ; soit 2% respectivement. Malgré que ces services soient les rares et plus sollicités dans la commune, on note cependant que peu des ménages jugent bon l'accueil avec des taux de 11% ; 2% et 0,3% respectivement pour les actes de naissance, la légalisation des documents officiels et l'éclairage public.

En effet, l'insatisfaction des ménages à la demande de ces services communaux se justifie par le temps relativement long mis pour l'obtention de ceux-ci : 26,83 mois pour les actes de naissance, 33, 33 jours pour la légalisation des documents officiels et 16,67 mois pour l'accès à l'éclairage public.

Ainsi, l'augmentation de la satisfaction des ménages pour les différents services communaux doit être une des priorités de la commune.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3. 38: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service				
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	Total
Acte de naissance	48,78	5	55	35	5	100
Acte de mariage	25	100	0	0	0	100
Légalisation des documents officiels	16,67	100	0	0	0	100
Hygiène et salubrité	100	,0	0	100	0	100
Eclairage public	83,33	,0	0	100	0	100
Informations	100	,0	100	0	0	100
Autres	100	,0	0	100	0	100

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.39 fait ressortir que des principaux services identifiés, 100% des ménages estiment que le temps est long ou très long pour (i) avoir les informations, (ii) l'hygiène et salubrité ou pour (iii) autres services. Les ménages pensent également que le temps est long, pour l'éclairage public 83,33%, l'obtention de l'acte de naissance 48,78% ou pour l'obtention de l'acte de mariage 25%.

Parmi les raisons évoquées pour justifier le long temps mis pour un service on cite l'indisponibilité du personnel, la mauvaise organisation des services ou le manque de matériels de travail.

Tableau 3. 39: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	26,83
Acte de décès	100
Acte de mariage	0
Légalisation des documents officiels	0
Hygiène et salubrité	0
Eclairage public	16,67
Informations	0
Autres	0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Environ 48% des ménages ont reconnu avoir payé un pourboire pour obtenir le service. Les trois principaux services pour lesquels les ménages ont payé sont la demande d'acte de décès 100%, l'établissement d'acte de naissance 26,83% ou 16,67% pour l'éclairage public.

Face aux pratiques peu orthodoxes constatées lors de la demande des services, **il est souhaitable instaurer un service de dénonciation ou de recueil des suggestions.**

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3. 40: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Service communal				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbaine	,0	0	0	1,9	7,4
Rurale	,8	0	0	3,3	2,4
Total	,7	0	0	3	3,3

Source: Enquête CCAP2, Mindif 2022

Le tableau 3.41 ci-dessus montre à suffisance que les ménages s'engagent faiblement dans les activités de la commune. Toutefois, ils veulent tout de même s'impliquer dans la programmation et la budgétisation des actions de développement 3,3% ; l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement 3% ou la communication sur les actions programmées au cours de l'exercice antérieur.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3. 41: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	(%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :								
		Lourdeur dans le traitement des demandes	Non information des pop. de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal
Urbaine	90,74	40,8	67,35	67,35	36,73	44,90	83,67	63,27	38,78	38,78
Rurale	49,59	14,8	96,72	0	14,75	0,82	8,20	18,85	13,11	0
Total	57	22,2	88,30	19,30	21,05	13,45	29,82	31,58	20,47	11,11

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse du tableau 3.42 montre que 57% des ménages ne sont pas satisfaits des services communaux à cause de la non information des populations de la gestion communale 88,30% ou de la méconnaissance des actions menées par la commune 31,58%.

Selon le milieu de résidence, 90,74% des ménages en milieu urbain ne sont pas satisfaits et 96,72% des ménages en zone rurale ne sont pas satisfaits à cause de non information de la gestion de la commune.

En vue d'améliorer le niveau de satisfaction des populations, il serait peut être judicieux **d'instaurer des mesures allant dans le sens de l'information des communautés sur la gestion de la commune ou sur les actions menées.**

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3. 42: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :								
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune
Urbaine	25,9	11,1	35,2	11,1	14,8	37,0	75,9	83,3	29,6
Rurale	31,3	19,9	52,4	12,6	6,5	9,3	28,5	49,2	25,2
Ensemble	30,3	18,3	49,3	12,3	8,0	14,3	37,0	55,3	26,0

Source : Enquête CCAP2, Mindif 2022

Parmi les actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux, les ménages veulent s'engager par l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires 55,3% ; la participation aux activités communautaires notamment la mise en œuvre des solutions endogènes ; soit 49,3% ou la sensibilisation de la masse pour les écoutes dans les radios communautaires.

Selon le milieu de résidence, les communautés en milieu urbain veulent s'adhérer massivement à des groupes de radios communautaires 83,3% et la sensibilisation des écoutes groupées des radios communautaires 75,9% tandis que les ménages en milieu rural veulent prioritairement contribuer par leur participation aux activités communautaires.

L'accompagnement des communautés dans leurs actions favoriserait l'amélioration du service rendu par l'institution communale.

CHAPITRE IV: PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Dans cette partie, il sera question de présenter le plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique et la mise en place d'un cadre de suivi de ces actions. La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins. Ainsi, l'implication des populations dans l'offre des services publics est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;

- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- Le président :
- Le rapporteur :
- Les membres :
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 02 représentants de la société civile au niveau communal
 - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
 - 02 leaders religieux ;
 - 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du SCORECARD

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
				Approvisionnement en eau potable								
Améliorer l'accès à l'eau	Couvrir le besoin annuel des ménages en eau	Création des points d'eau en milieu urbain	Commune/Partenaires au développement	Toute l'année	Nb des points d'eau	Points d'H ₂ O créés en milieu urbain	Annuelle	64,8%	100%	Rapport	Evaluation couverture de l'eau dans l'année	
		Création des points d'eau en milieu rural	Commune/Partenaires au développement	Toute l'année	Nb des points d'eau	Points d'H ₂ O créés en milieu rural	Annuelle	89%	100%	Rapport	Evaluation couverture de l'eau dans l'année	
	Avoir accès à l'eau régulièrement	Accompagnement des CGPE dans la revue du RI (H ₂ O 2 fois/jr)	Cadre communal chargé des Communautés	Toute l'année	Nb de CGPE ayant modifié le RI	Points d'eau ouverts au moins 2 fois/jour	Trimestrielle	3,8%	50%	Rapport	Evaluation du respect des RI de GPE	
		Former 3 à 4 artisans réparateurs par point d'eau	Cadre communal chargé des Communautés	Toute l'année	Nb d'artisans formés	Artisans formés	Trimestrielle		3 à 4/point d'H ₂ O	Liste des artisans formés	Evaluation des points d'eau réparés instantanément	
	Assurer la gestion, le maintien, la réparation des points d'eau	Harmonisation de la contribution mensuelle des ménages pour le COGES	COGES	Janv-décembre	Montant fixé à /ménages	FCFA fixé/PE	Mensuelle	87,7%	100% des PE	Rapport du sectoriel	Evaluation des rapports	
		Formation des comités de GPE	Comité GPE	Toute l'année	Nb de comités formés	Transparence dans la gestion	Trimestrielle	20,6%	100%	Rapport	Evaluation du niveau de satisfaction	
					Santé							
Améliorer l'accès aux soins de santé	Améliorer l'accueil dans les FOSA	Amélioration de l'accueil des patients par le personnel	FOSA	Toute l'année	Nb de patients satisfaits	Patients satisfaits de l'accueil	Trimestrielle	4,5%	100%	Rapport	Evaluation du niveau de satisfaction	
				Education								

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
Améliorer l'accès à une éducation de qualité	Susciter l'adhésion des populations à l'APEE	Sensibilisation des communautés sur l'absentéisme des enfants	APEE	Toute l'année		Nb de campagnes de sensibilisation organisées	Taux d'absence	Trimestrielle	25,40%	95%	Rapport	Evaluation en fin de trimestre
	Susciter l'engouement des communautés aux réunions de l'APEE	Non-respect des horaires	APEE	Lors des réunions de l'APEE		Durée maximale : 2h	Durée des réunions	Chaque réunion	44,44%	2 h	Rapport des réunions	Niveau de satisfaction des parents
		Réunions d'APEE = Réunions d'informations et non d'échanges	APEE	Lors des réunions de l'APEE		Co-construction de l'ordre du jour	Nb de réunions avec ODJ co-construits	1 fois/trimestre	44,44%	100%	Rapports des réunions	Niveau de satisfaction des parents
		Non reddition des comptes	APEE	Début -Fin d'année		Présentation et approbation des comptes	Limitation des points d'ombre	2 fois/an	16,67%	100%	Rapports des réunions	Niveau de satisfaction des parents
	Augmenter la satisfaction des ménages des services de l'éducation	Construction de nouvelles salles de classes	Communes/Partenaires au développement	Toute l'année		Nb de salles de classes construites	Nouvelles salles de classes	Chaque année	77,55%	95%	PV de réception	Images de nouvelles salles de classes
		Equipement des salles de classes	Communes/Partenaires au développement	Toute l'année		Nb de tables bancs	Tables bancs fabriqués	Chaque année	65,31%	100%	PV de réception	Photos de nouveaux tables bancs
	Améliorer le service rendu dans le secteur de l'éducation	Prime aux bons enseignants	APEE	Fin d'année		Nb Enseignants primés	Somme octroyée	Annuelle	5	20	Résultats de notation	Evaluation pédagogique
		Dénonciation des enseignants indélicats	APEE	Toute l'année		Nb de cas	Cas d'indélicatesses recensés	Toute l'année	5	20	Rapports soumis	Evaluation pédagogique
		Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	APEE	Toute l'année		Nb de femmes membres du bureau de l'APEE	Femmes présentes dans les bureaux de l'APEE	Toute l'année	5	20	Membres des bureaux des APEE	Rapports des APEE
		Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	APEE	Toute l'année		Nb de comptes rendus diffusés	Comptes rendus de gestion	Trimestrielle	5	20	Groupe WhatsApp	Diffusion des comptes rendus sur la plateforme

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
				Fourniture des services communaux								
Faciliter l'accès aux services communaux	Accroître le niveau de satisfaction des ménages lors de la demande des services communaux	Réduction du temps de délivrance des actes de naissance	Commune	Toute l'année	Nb de jours	Jours	Mensuelle	26,83 mois	90 jours	Registre des actes	Vérification des registres	
		Réduction du temps de légalisation des documents officiels	Commune	Toute l'année	Nb d'heures	Heures	Horaire	33,33 jours	1 heure	Usagers ayant sollicité le service	Enquête de perception	
	Améliorer la transparence dans les services communaux	Instauration d'un service de dénonciation ou de recueil des doléances	Commune	Toute l'année	Nb de dénonciation	Cas de corruption recensés	Journalière	48%	10%	Analyse des plaintes	- Numéro vert - Registre de recueil des doléances - Boîte à suggestion	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A la fin de cette étude où il était question d'évaluer la satisfaction des ménages de la commune de Mindif dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation et les services rendus au niveau communal. La méthodologie a consisté à administrer un questionnaire aux ménages et de entretiens avec les sectoriels.

Les activités de terrain ont été effectuées par l'OSC « GIC GRADEV » qui a eu la charge de conduire cette étude sous l'encadrement du PNDP et l'accompagnement de l'INS.

Après la collecte des données, l'analyse qui s'en est suivie a permis de ressortir l'état des lieux des différentes offres de services dans la commune dans les secteurs de l'eau de la santé, de l'éducation et les services rendus au niveau de la commune.

Ensuite les ménages se sont exprimés sur l'appréciation de chaque secteur dans la commune. Enfin les ménages ont données des raisons des insatisfactions dans chaque secteur de l'eau, la santé et l'éducation et ont pris des engagements visant à améliorer les différents services offerts et les services rendus au niveau de la commune. Il ressort de l'analyse que :

Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable des ménages :

- 2,3% des ménages n'ont pas accès à une eau de consommation appropriée;
- En fonction de la résidence, le milieu urbain est plus fourni en points d'eau 21% contre 14% en milieu rural;
- La remise en service des points d'eau tombés en panne est plus lente en milieu rural ;
- 87,7% des ménages en milieu rural font de contribution annuelle faible pour le fonctionnement des points d'eau.

Face à ces constats et à bien d'autres, l'étude propose à la commune, aux communautés et aux autres intervenants de:

- ☞ Former 3 à 4 agents réparateurs par point d'eau et former les communautés à la mobilisation financière pour la réparation des pannes éventuelles ;
- ☞ Sensibiliser les communautés à prendre en mains, la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau ;
- ☞ Accompagner les communautés à instituer des contributions mensuelles conséquentes pour le fonctionnement du COGES ;
- ☞ Créer des points d'eau prioritairement en milieu urbain que rural ;
- ☞ Renforcer les capacités des comités de GPE sur la gestion (élaboration d'un RI, fixation des frais d'utilisation, tenue des documents comptables, etc...).

Dans le secteur de la santé, il ressort que :

- La distance moyenne qui sépare les ménages de la FOSA publique fréquentée est de 4 428, 3 m et les ménages de la zone rurale sont plus éloignés des FOSA 4 798 m que ceux en milieu urbain 2 744,4 m ;
- Pour une consultation ordinaire, les ménages paient en moyenne 428 FCFA; soit 440 FCFA en zone rurale FCF et 370 FCFA en zone urbaine ;
- 34,7% des ménages trouvent que le montant payé pour avoir les soins est élevé;
- Quant à l'accueil du personnel soignant, les ménages en milieu rural le jugent mauvais, 4,5% ; mais l'ensemble des ménages ayant fréquenté la principale FOSA publique apprécient passablement l'accueil 70,7%.

Dans le secteur de l'éducation, les résultats de l'évaluation montrent que :

- 13,25% des ménages enquêtés affirment avoir un établissement à cycle complet ;
- 8,58% des ménages reconnaissent que l'établissement a une salle par niveau de classe, 5,33% disposent des bancs;
- 25,40% des ménages reconnaissent que les élèves ne sont pas réguliers en classe;
- 60% des ménages de la commune ne participent pas aux réunions de l'APEE ;
- 28% des ménages trouvent que le montant des frais exigibles est élevé.

En vue d'améliorer le secteur de l'éducation dans la commune de Mindif, l'étude recommande :

- ☞ De fournir davantage des efforts pour avoir des établissements à cycle complet avec des salles par niveau et d'équiper ces salles de classes en tables-bancs;
- ☞ D'organiser des campagnes de sensibilisation dans les communautés afin de réduire le taux d'absence des élèves;
- ☞ De promouvoir l'engouement des ménages aux rencontres d'APEE en respectant les horaires des réunions, que les réunions soient plus participatives et co-constructives et la reddition des comptes lors des réunions soit obligatoire.

Dans la fourniture des services communaux, l'étude révèle que :

- Les actes de naissance sont des services communaux largement sollicités par les ménages les 12 derniers mois avec un taux de 13,7%;
- Le temps mis pour l'obtention des services communaux est relativement long; soit 26,83 mois pour les actes de naissance, 33, 33 jours pour la légalisation des documents officiels et 16,67 mois pour l'accès à l'éclairage public;
- 100% des ménages estiment que le temps est long ou très long pour (i) avoir les informations, (ii) l'hygiène et salubrité ou pour (iii) autres services;
- Environ 48% des ménages ont reconnu avoir payé un pourboire pour obtenir le service.

L'étude recommande de :

- ☞ Mettre la satisfaction des ménages comme une priorité de l'exécutif communal
- ☞ Etablir un délai de délivrance des documents communaux ;
- ☞ Instaurer un service de dénonciation ou de recueil des suggestions.

Pour le suivi des actions ci-dessus et à bien d'autres, un comité doit être mis à cet effet et composé notamment des sectoriels, de la société civile et des autorités traditionnelles locales.

ANNEXES

Annexe 1: Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le SCORECARD

Chef d'équipe:

CHINDANNE Abel, Agro socio économiste

Tél: 697 66 01 07

Email: chindanne2002@yahoo.fr

COMMUNE	SUPERVISEUR	ENQUÊTEURS	CONTACTS
MINDIF	PASSIRI VIVIEN (694 49 50 40)	1. HAMAN ABATE MICHAEL	655 93 38 04
		2. WANVOU ALBERT	697 17 76 43
		3. MBOUSSALE NATHALIE	693 52 13 50
		4. DJENABOU BAGOUDOU	695 29 00 65
		5. WOUYA CHANTAL ATSOUMAHA	696 57 83 54
		6. TAHANKOA DJAMTO SADOU ISALINE	657 77 41 57

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête SCORECARD

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	
S1Q09	Téléphone du répondant _____	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)					
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3				
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	☐
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	☐
C. Aménagement des voiries	☐	☐	☐
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	☐
E. Légalisation des documents	☐	☐	☐
F. Authentification des documents	☐	☐	☐
G. Hygiène et salubrité	☐		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐		
I. Aménagement des aires de jeux	☐		
J. Eclairage public	☐		
K. Transport public	☐		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	☐		
X. Autres (à préciser) _____	☐		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)					
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non				
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire				
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			
		X. Autres (à préciser) _____			

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?			
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification	
S1Q01	Région _____
S1Q02	Département _____
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____
S1Q04	Commune _____
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____
S1Q09	Téléphone du répondant _____

S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q14	Résultat de la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
C. Hôpital de district	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
D. Hôpital régional	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
E. Hôpital de référence	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
F. Formation sanitaire privée	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
X. Autres (à préciser) _____	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 	☐
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					☐				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					☐ ☐ ☐ ☐				

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	□□
S1Q02	Département _____	□□
S1Q03	Lot de Communes _____	□□
S1Q04	Commune _____	□□□□
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	□
S1Q06	Téléphone du répondant _____	□□□□□□□□
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	□□/□□/□□□□
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	□□/□□/□□□□
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____	□
S1Q11	Z _____	□
	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
	6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	□

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	□□□□	□	□□□□	□	□□□□	□□□□
Primaire	□□□□	□	□□□□	□	□□□□	□□□□
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public	□	□□□□	□□□□	□□□□	
	B. Privé laïc	□	□□□□	□□□□	□□□□	
	C. Privé confessionnel	□	□□□□	□□□□	□□□□	
	D. Ecole de parents	□	□□□□	□□□□	□□□□	
Primaire	A. Public	□	□□□□	□□□□	□□□□	
	B. Privé laïc	□	□□□□	□□□□	□□□□	
	C. Privé confessionnel	□	□□□□	□□□□	□□□□	
	D. Ecole de parents	□	□□□□	□□□□	□□□□	
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					□□□□
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					□□□□

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires		
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	☐
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION	
S1Q01	Région ☐ ☐
S1Q02	Département ☐ ☐
S1Q03	Commune ☐ ☐ ☐
S1Q04	Lot de communes ☐ ☐
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement ☐ ☐
S1Q06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Rurale ☐
S1Q07	Nom de la localité
S1Q08	Numéro de structure ☐ ☐ ☐
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon ☐ ☐
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X Y Z
S1Q10	Nom du chef de ménage
S1Q11	Sexe du chef de ménage 1=Masculin 2=Féminin ☐
S1Q12	Nom de l'enquête
S1Q13	Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage (voir codes) ☐ ☐
S1Q14	Sexe de l'enquête : 1=Masculin 2=Féminin ☐
S1Q15	Age de l'enquête (en année révolue) ☐ ☐
S1Q16	Téléphone de l'enquête ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q19	Nom de l'enquêteur
S1Q20	Nom du superviseur communal
S1Q21	Résultat de la collecte 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise ☐

Section II. EAU POTABLE			
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?		1=oui 2=non 8=NSP
			☐ ☐ ☐
	A. Puits avec pompe à motricité humaine		☐
	B. Puits avec pompe électrique		☐
	C. Puits à ciel ouvert		☐
	D. Forage avec pompe à motricité humaine		☐
	E. Forage avec pompe électrique		☐

Section II. EAU POTABLE			
		F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ——— ~~S2Q18~~		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		☐ ☐ ☐
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ——— ~~S2Q07~~		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non ———> S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ——— ~~S2Q08~~		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	☐
		B=Etat	☐
		C=Une élite	☐
		D=Le comité de gestion du point d'eau	☐
		E=Chef de village/quartier	☐
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	☐
		H = Ne sait pas	☐
		X=Autres partenaires : _____	☐
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insuffisant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE			
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non — S2Q18		☐
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 — S2Q18		☐
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encercler une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 — S2Q20.		☐
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	☐
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	☐
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	☐
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	☐
		B2 Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	☐
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	☐
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	☐
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	☐
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	☐

Section II. EAU POTABLE			
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	☐
		X. Autres à préciser	☐

Section III. SANTE			
		1=Oui 2=Non 8=NSP	
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée	☐
		B. Centre Médical d'Arrondissement	☐
		C. Hôpital de district	☐
		D. Hôpital régional	☐
		E. Hôpital de référence	☐
		F. Formation de santé privé	☐
		X. Autres (à préciser)	☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		☐
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐

Section III. SANTE

S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
		A. ciseaux	
		B. Seringues	
		C. Alcool	
		D. Coton	
		E. Bétadine	
		F. Thermomètre	
		G. tensiomètre	
		H. Balance	
		I. Gants	
		X. Autres à préciser :	
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	
		B. Pédiatrie	
		C. Laboratoire	
		D. Petite Chirurgie	
		E. Hospitalisation	
		X. Autres à Préciser : _____	
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Faible		
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non S3Q11		
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse)		

Section III. SANTE

	1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires Amélioration de la gestion des FOSA La redynamisation du COSA/COGE L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements L'accueil et la prise en charge des patients La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière Plaidoyer pour l'affectation du personnel Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical Réduction du coût d'accès aux soins de santé Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section III. SANTE

		X. Autres à préciser	☐
--	--	----------------------	--------------------------

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans					
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐	☐
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	☐	☐	☐
		Coût	☐	☐	☐
		Qualité de l'éducation	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que				

Section IV. EDUCATION

	fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km				
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non				
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non				
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont- ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non				
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18				
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires				

Section IV. EDUCATION					
	B. Durée C. Réunion d'information et non d'échanges D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription -----(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)
		APEE -----(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)
		Autres frais ----- --(en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFO P E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				

Section IV. EDUCATION					
	A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24a	A. Prime d'excellence aux écoles B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants D. Restauration de l'autorité des enseignants E. Formation des enseignants F. Plaidoyer pour l'affection du personnel X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24b	A. Participation aux activités de l'école B. Prime aux bons enseignants C. Dénonciation des enseignants indécents D. Renforcement des relations parents-enseignants E. Acquiescement des cotisations F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE H. Diffusion des bonnes pratiques I. Contrôle de la présence régulière des enseignants X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Services communaux ↓	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Transport public	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Eclairage public	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Authentification des documents	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						☐
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____					☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____					☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

